



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 047-18

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre de fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthelay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 047-18

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre de fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 12 janvier 2018 au JOUE (Journal officiel de l'Union européenne) concernant la fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 15 février à 11h00.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- valeur technique : 35 %,
- prix : 55 %,
- performance en matière de protection de l'environnement : 10 %,

La commission d'appel d'offres du 18 avril 2018 a attribué l'accord-cadre à l'entreprise Citec Environnement qui a obtenu la meilleure note.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé d'approuver l'accord-cadre avec Citec Environnement pour un montant estimatif annuel de 100 000 €HT/an.

La durée de l'accord-cadre est de deux ans à compter de la date de la notification au titulaire. Il est renouvelable une fois deux ans.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis n° 040-17 NI du Bureau du 26 octobre 2017 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 18 avril 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre relatif à la fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges avec la société Citec Environnement selon les prix portés à l'acte d'engagement pour la période 2018/2022,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir ainsi que tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 047-18

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre de fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets de Chambéry métropole - Coeur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20056H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20056H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018